

**ARRETE DU MAIRE N° 2023/63  
Portant nomination d'un commissaire  
enquêteur dans le cadre de l'enquête  
publique ayant pour objet l'aliénation du  
sentier des jardins**

Nous, Maire de la Commune d'OSTRICOURT,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-24, L 2212-5,

Vu les articles L134-1 à L 134-35 du Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu, le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 132-1 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2019/036 du 21 juin 2019 ayant pour objet le constat de désaffectation à l'usage du public du sentier des jardins et l'ouverture d'une enquête publique en vue de son aliénation,

Vu la nécessité de procéder à une enquête publique,

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : M. François DEBSKI, gérant d'entreprise, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. François DEBSKI.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services de la Mairie, est chargé, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à OSTRICOURT, le 9 mai 2023

Bruno RUSINEK

Maire d'Ostricourt

